



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 16 janvier 2024

Par suite d'une convocation en date du 11 janvier 2024, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, le mardi 16 janvier 2024 à 19h00, sous la présidence de Sylvie TARAGON, Maire.

Présents : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, Joffrey DUBOC, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.

Pouvoirs : Audrey VALLEZ à Anne-Laure GUILLET, Muriel FAVRE à Sylvie TARAGON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Virginie MIANI est nommée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

♦ **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il concerne un ajustement sur le Budget Chauffage. Les membres du Conseil Municipal ne voient pas d'objection à ajouter ce huitième point.

♦ **Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire**

➤ Sécurisation de la traversée de Clarafond : Madame le Maire a signé un avenant du fait de l'actualisation des prix (le marché datant de 2019). La partie des travaux restant à réaliser est de 241'177,60 € HT. Après actualisation, le montant s'élève à 290'027,15 € HT. Le marché global passe à 373'648,35 € HT.

➤ Epareuse : Un premier devis pour entretien et petites réparations a été validé pour 7'980,05 € TTC. Un second devis de 4'873,25 € TTC a été signé, soit un montant total de 12'853,30 € TTC, suite au diagnostic final.

➤ Chaudière mairie : des pièces ont été changées sur la chaudière fioul de la mairie qui dessert les logements communaux pour un montant de 1'025 € TTC.

➤ Ancien presbytère d'Arcine : suite à une panne, la chaudière au gaz d'un appartement communal a été réparée pour un montant de 963.28 € TTC.

➤ Grande salle des fêtes : remplacement du dessus du bar + création d'un placard réservé à la commune 3'949 € TTC.

➤ Eaux pluviales Fruitière : suite à l'effondrement d'un aqueduc chemin du Grand Champ à Fruitière, des travaux ont été réalisés pour un montant de 2'694 € TTC.

1. Budget Principal 2023 : Décisions Modificatifs – DEL 2024 01

Madame le Maire indique que des modifications sont nécessaires sur les prévisions budgétaires 2023 suite à un changement réglementaire d'imputation.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 6188 : Autres frais divers	2'500 €	
Total D 011 : Charges à caractère général	2'500 €	
D 65188 : Autres		1'700 €
D 65888 : Autres		800 €
Total D 65 : Autres charges de gestion courante		2'500 €

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

2. Personnel : prime exceptionnelle pouvoir d'achat – DEL 2024 02

Madame le Maire informe qu'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat a été créée par le décret 2023-1006 du 31 octobre 2023. Après validation du projet de délibération par le Comité Social Territorial, elle propose d'instaurer cette prime qui est calculée à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, et qui s'échelonne de 300 à 800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à 13 voix pour et 1 abstention (H Bouëdec).

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	Hervé BOUËDEC
Contre	

3. Dépenses d'investissement 2024 : crédits autorisés – DEL 2024 03

Madame le Maire rappelle que le CGTC (Code général des Collectivités Territoriales) permet de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Elle propose de recourir à cette possibilité compte tenu des sommes à régler dans l'attente du vote des budgets 2024.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 lors de leurs adoptions.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Budget général :

165 – Dépôts et cautionnements reçus	1 250.00 €
2117 - Bois, forêts	5 242.00 €
2151 Réseaux de Voirie	58 848.00 €
21848 – Mobilier	3 750.00 €
2188 - Autres immobilisations	6 000.00 €

Budget eau :

2158 -Matériel spécifique d'exploitation – Autres :	15 771.79 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le maire exposées ci-dessus.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

4. Travaux ONF 2024 – DEL 2024 04

Madame le Maire passe la parole à Éric SOGNO-LINA qui présente au Conseil Municipal le programme d'actions proposé par l'ONF pour les travaux 2024.

Éric SOGNO-LINA propose de retenir les travaux suivants :

- travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation qui permet aux jeunes arbres de ne pas être étouffés par la végétation concurrente ;
- travaux de maintenance : entretien du périmètre par débroussaillage manuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir les travaux cités ci-dessus pour un montant total de 6'880.00 € HT.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

5. Eclairage public : plan de financement du Syane – DEL 2024 05

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux programmés suite au diagnostic effectué par le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie). Il convient maintenant d'approuver le plan de financement du Syane pour permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération.

Après avoir pris connaissance du plan de financement, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la répartition financière suivante :

- montant global TTC : 80'312.00 €
- participation financière communale TTC : 47'345.55 €
- frais généraux TTC : 2'409.36 €

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

6. CCAS : subvention 2024 – DEL 2024 06

Madame le Maire rappelle que le budget général abonde le budget du CCAS chaque année. La subvention votée en 2023 s'élevait à 15000.00 €.

Elle propose de reconduire cette somme sur le budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

7. Nomination et numérotation des voies de la ZAC 3 – DEL 2024 07

Madame le Maire indique que les voies de la ZAC 3 de la Croisée située sur la commune de Clarafond-Arcine ne portent pas de dénomination.

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours, le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir la dénomination des voies communales.

Elle précise que la numérotation se fera en accord avec le service Développement Économique de la Communauté de Communes Usses et Rhône qui est en charge de la gestion des ZAC.

Les propositions sont les suivantes :

- Rue de la Grande Combe
- Rue du Mont Blanc
- Impasse du Grand Colombier

Madame le Maire précise que les rues de la Grande Combe et du Mont Blanc existent déjà sur la ZAC 2 située sur la commune de Chêne-en-Semine, et sont donc prolongées sur la ZAC 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUËDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

8. Avance du Budget Général au Budget Chaufferie – DEL 2023 08

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget chaufferie est doté d'une trésorerie indépendante du budget général. Cette trésorerie est aujourd'hui insuffisante pour honorer les factures à payer.

Elle indique que deux possibilités existent :

- verser une subvention du Budget Principal au Budget Chaufferie ;
- recourir à une avance de trésorerie.

L'avance de trésorerie n'est pas une opération budgétaire. Elle devra être remboursée au budget général dans un délai d'un an maximum après la date de son versement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, d'opter pour une avance du budget général au budget chaufferie pour un montant de 20'000 € remboursables au plus tard le 17 janvier 2025.

Pour	Sylvie TARAGON (avec le pouvoir de Muriel FAVRE), Anne-Laure GUILLET (avec le pouvoir d'Audrey VALLEZ), Laurie FALCONNIER, Jean-François REVILLOUD, Hervé BOUÉDEC, DUBOC Joffrey, Virginie KOCH, Yves LEGER, Virginie MIANI, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Éric SOGNO-LINA.
Abstention	
Contre	

◆ Informations et questions diverses

- **Secrétariat mairie** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétariat de mairie sera dorénavant fermé le vendredi matin. Les horaires d'ouvertures au public sont :
 - o Mardi : 8h30-12h00/13h30-19h00
 - o Jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h00
- **Compensation financière genevoise** : la commune a perçu pour 2023 la somme de 277'197 €. Cette somme est destinée à dédommager les communes françaises pour les charges publiques que l'accueil des frontaliers résidant sur leur territoire et travaillant dans le canton de Genève fait peser sur leur budget.
- **FC Semine** : 2 nouveaux présidents ont été élus suite à la démission d'Yvon Saillet : Caroline Rondot et Julien Cotterlaz-Rannard.
- **Remerciements** : Laurie Falconnier remercie les membres du Conseil Municipal et du CCAS pour leur aide et leur contribution au repas des aînés et au colis de fin d'année.
- **Panneau Pocket** : Virginie Miani propose que Madame le Maire mentionne l'application lors de son discours des vœux pour que le maximum d'habitants la télécharge.
- **Déneigement** : un habitant s'est plaint du merlon de neige laissé par le passage des services du Département sur la RD 908 A. Les services de la mairie font leur maximum pour les enlever mais ne peuvent pas être sur toute la commune en même temps.
- **Commission Sécurité** : une réunion entre les membres de la commission et les représentants de l'association Yaute Music Production a eu lieu mardi 16 janvier. L'association a présenté le dossier sécurité (transmis également à la préfecture pour avis) pour l'organisation de la Full Moon Party prévue le samedi 24 février 2024. Elle souhaite la fermeture du parking de la salle des fêtes pour installer un grand chapiteau. La commune est d'accord mais doit s'organiser avec l'entreprise en charge des travaux de sécurisation qui entrepose du matériel.
- **SIV** : Le Syndicat Intercommunal du Vuache organise une réunion mercredi 17 janvier 2024. Virginie Miani confirme sa présence et demande à Virginie Koch, titulaire, ou Éric Sogno-Lina, suppléant, s'ils pourront participer afin que le quorum soit atteint.
- **Commission urbanisme** : Anne-Laure Guillet indique que la prochaine réunion de la commission aura lieu mardi 23 janvier 2024 à 18h30.

- **Transport Scolaire école primaire** : Joffrey Duboc fait remonter la demande d'habitants de Quincy concernant le transport scolaire des élèves de primaire à Quincy. Pour qu'un arrêt soit mis en place et financé par la Région, il faut qu'il se trouve à plus de 2km de l'école. Quincy étant entre 1km et 1,5 km, un arrêt n'est pas envisageable.
- **Eclairage Public** : Éric Sogno-Lina fait remarquer qu'à l'angle des chemins de chez Ronchet et de sur Menay un fil de l'éclairage public pend sur les fils du téléphone. Le problème sera signalé au prestataire pour intervention.
- **O'Deli'Sa** : au vu de l'évolution de l'activité restauration, des élus demandent si les exploitants sont en règle au niveau des normes en vigueur (bac à graisse, classification du commerce, ...). Madame le Maire s'engage à rencontrer les commerçants.
- **Eglise Clarafond** : Hervé Bouëdec signale le stationnement gênant et malvenu de véhicules sur le parvis de l'église. Pour remédier au problème, des quilles seront installées.
- **Eglise Arcine** : Jean-Francois Revilloud informe que la réfection du clocher d'Arcine pourra débuter dès que le temps le permettra. Un devis de 2'004 € a été signé avec Aerobat.
- **Marquage au sol parking** : la commune a reçu plusieurs devis pour le marquage des places aux parking du Dodécaèdre et de la Maison Pour Tous. Jean-François Revilloud s'est aussi renseigné pour du marquage à la bombe mais cette solution ne paraît pas assez pérenne. Le devis de l'entreprise Markosol sera validé.
- **Cimetière Arcine** : le mur d'enceinte du cimetière est endommagé. Des devis pour sa réfection seront demandés.
- **Gros chêne** : l'arbre situé route des Marquisats sera malheureusement abattu. Cet arbre est malade et risque de tomber. Les travaux d'abattage auront lieu le 19 ou le 20 février 2024. Une déviation sera mise en place.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et lève la séance à 20h36.

La secrétaire de séance,
Virginie MIANI



Le Maire,
Sylvie TARAGON


